

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 28 septembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Germaine HACALA, 1^{ère} adjointe.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2009

Présents : Mme Germaine HACALA, Mme Agnès GIACOMETTI, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, Isabelle LE BARS-FAURISSON, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme le Maire à Mme HACALA
Mme d'ELBEE à M. GAVILAN
Mme M.-Hélène GOYA à M. BERCETCHE
M. Michel LARRETCHE à Mme RAGOZIN
M. Didier PICOT à M. Pascal MARTIN

Absent :

M. Beñat ELIZONDO.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Restauration scolaire – fixation des tarifs des cantines publiques – année 2009/2010

Madame HACALA expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs pour les repas servis dans les cantines des écoles publiques à compter du 1^{ER} octobre 2009.

Par décret en date du 29 juin 2006 les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des classes maternelles et primaires sont librement fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge dans la limite suivante « ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée ».

Après avis favorable de la Commission des Finances du 16 septembre 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- FIXE les tarifs des repas servis dans les cantines des écoles publiques comme suit :

Suite délibération du 28 septembre 2009 : « Restauration scolaire – fixation des tarifs des cantines publiques – année 2009/2010 »

	TARIFS MATERNELLE			TARIFS PRIMAIRE		
	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2006/2007	2007/2008	2009/2010
augmentation sauf tranche 1			2%			2%
tranche 1 sans augmentation	2,19	2,19	2,19 €	2,23	2,23	2,23 €
tranche 2	2,59	2,64	2,69 €	2,64	2,69	2,74 €
tranche 3	2,93	2,99	3,05 €	2,99	3,05	3,11 €
tranche 4	3,25	3,32	3,39 €	3,34	3,41	3,48 €
			si 4%			si 4%
tranche 5	4,30	4,47	4,65 €	4,39	4,57	4,75 €
adultes				5,30	5,50	5,50 €

*Votes pour : 21
Abstentions : 6*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :